



Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/10-44

Objet : Marche 2023ma02 – Maîtrise d'œuvre - Travaux de restauration de l'église – Avenant de transfert

L'an deux mille vingt-trois,

Le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Christelle BARDEILLE, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER - MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h45 après le PV), Eric FROMMWEILER, Stéphanie NOGUES

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Philippe DESBOIS à Isabelle TRAPPIER
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Jean-Philippe ANTOINE à Jérôme FENAILLON

Absents :

Nathalie ZENOU
Sophie LAFEUILLADE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Karine DUBOIS, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/10-44 : Marche 2023ma02 – Maîtrise d’œuvre - Travaux de restauration de l’église – Avenant de transfert

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-06-34 autorisant le maire à signer toutes les pièces du marché relatif à la maîtrise d’œuvre en vue des travaux de restauration de l’église avec le groupement Pierre BORTOLUSSI, situé 8 avenue Jean Lurçat, 78330 Fontenay-le-Fleury ;

Vu les dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique, rappelés au CCAP qui prévoient que le contrat puisse être modifié ;

Considérant la modification de statut intervenu depuis la signature du marché le 30 juin 2023 ;

Considérant la nécessité de transférer le marché à la nouvelle société PIERRE BORTOLUSSI & ASSOCIES, domiciliée Grande écurie du roi, 1 avenue Rockefeller, 78008 Versailles afin de prendre en compte son changement de statut ;

Considérant en conséquence, l’avenant de transfert établi par la société PIERRE BORTOLUSSI & ASSOCIES ;

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme, Sécurité du 26 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l’unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant de transfert avec la nouvelle société PIERRE BORTOLUSSI & ASSOCIES, domiciliée Grande écurie du roi, 1 avenue Rockefeller, 78008 Versailles.
Les autres articles du marché de maîtrise d’œuvre restent inchangés.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 04 octobre 2023

La secrétaire de séance



Karine DUBOIS


Le Maire,

1^{er} Vice-président de la Communauté de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 04/10/2023

Document rendu exécutoire le 04/10/2023

Certifié par le Maire  Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20231004-2023-10-44-DE
Date de réception préfecture : 04/10/2023